

Le mot du Président :

Certains peuvent se dire, avec justesse, que le GPPEP n'a pas distribué de lettre PV depuis 2015 et que nous nous endormons sur nos lauriers ... mais il n'en est rien ! 2016 restera pour notre association l'année de la maturité.

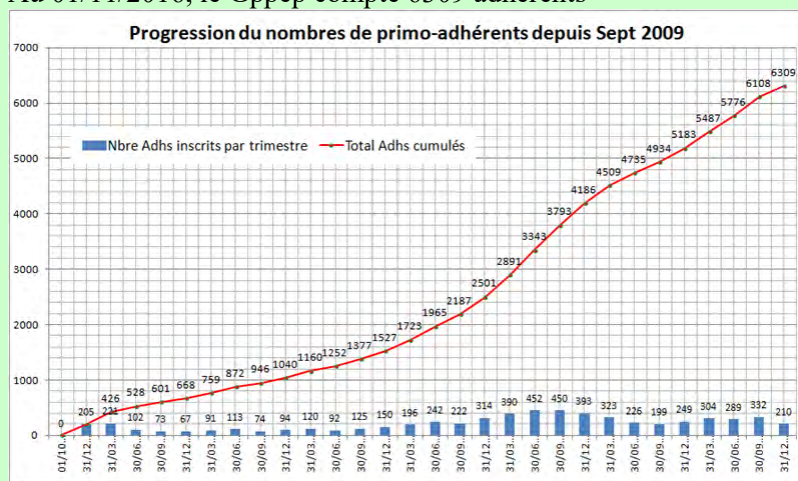
Nous avons essayé de nous améliorer, notamment avec la montée en puissance de notre cellule « aide juridique », plus spécialement chargée de l'accompagnement et du soutien de nos membres en procédure juridique. Nous avons également créé une cellule « subventions » chargée de trouver les moyens financiers dans le cadre de notre demande de reconnaissance d'utilité publique. Cette lettre PV sera l'occasion pour vous de découvrir la deuxième facette du GPPEP, la promotion du PV résidentiel. Je vous souhaite à tous une bonne lecture.

Joël

Le Mot du trésorier

Les adhérents :

Au 01/11/2016, le Gppep compte 6309 adhérents



Le temps des bénévoles :

La force du GPPEP, comme par le passé, c'est l'activité et le dévouement de ses membres, qui ont totalisé plus de 10 000 heures de bénévolat sur les 12 derniers mois.

On peut et on doit faire encore mieux, mais pour cela il nous faut plus de bonnes volontés, alors, si vous disposez d'un peu de temps, vous pouvez postuler à cette adresse : bureau@gppep.org

Renouvellement d'adhésion :

Les renouvellements pour l'année 2017 peuvent se faire depuis le 01/10/2016 pour les collèges 2 à 6. Pour les collèges 1, conformément à nos statuts, ils se font sous forme de don. Un reçu fiscal sera alors disponible dans votre espace adhérent. Vous le joindrez à votre déclaration des revenus de l'année 2016, si ce don est fait avant le 31/12/2016. Pour renouveler votre adhésion et/ou faire un don, il vous suffit de vous connecter dans votre espace adhérent GPPEP (<http://gppep.org/adherent/>), d'utiliser votre numéro d'adhérent et votre code personnel (http://gppep.org/adherent/recup_etat.php), puis de cliquer sur : « renouvellement ».

Les paiements par chèque sont à envoyer à cette adresse :

Association GPPEP
Chez Roger Zenss
11, rue de l'Altenbach
68730 Michelbach-le-bas

Notre association est reconnue d'intérêt général, les dons en sa faveur ouvrent donc droit à une réduction d'impôt, à hauteur de 66% du montant du don. Par exemple, si vous faites un don de 30 €, après réduction d'impôt il vous reviendra à 10 €.

Les règles de déduction se trouvent ici : <http://vosdroits.service-public.fr/F426.xhtml>

Le GPPEP a besoin de chacun de vous.

Le photovoltaïque a besoin de nous tous, plus que jamais !

Le mot du secrétaire

Depuis le début 2016, nos actions pour défendre l'autoconsommation nous ont permis d'obtenir de grandes avancées, notamment sur la réinjection des surplus. Et le succès de notre nouveau site à disposition des victimes du photovoltaïque, <http://victime-photovoltaïque.fr/>, malheureusement, dépassé nos espérances ! Notre cellule « litiges » croule sous les nombreux dossiers, et nous lançons un appel aux adhérents qui pourraient venir épauler cette cellule. Nous sommes de plus en plus sollicités, auprès d'instances régionales et nationales, ainsi que pour participer à des initiatives citoyennes d'investissements dans des centrales photovoltaïques. L'année 2017 est donc bien lancée.

Divers

Nouveau site <http://victime-photovoltaïque.fr/>

En attendant la future version du site de notre association (www.gppep.org), plus que nécessaire avec l'augmentation et les besoins de nos membres, le GPPEP vient de lancer un site dédié aux citoyens victimes de sociétés peu scrupuleuses. Ce site pourrait laisser croire que tous les producteurs ont été victimes d'escroqueries ou d'arnaques, ce n'est bien sûr pas le cas, même si le nombre est (trop) important. Vous pourrez y retrouver les résultats de nos conseils, mais aussi des liens utiles ou des témoignages qui nous font toujours plaisir. Faute de temps, ce site n'est pas toujours alimenté comme il le devrait, si quelqu'un souhaite nous aider nous l'accueillerons avec plaisir.

Breaking news

- L'arrêté de juillet 2016 fixe les nouvelles règles concernant l'autoconsommation. 2 ordonnances doivent venir le compléter d'ici quelques jours. Bien entendu, le GPPEP défendra les intérêts des producteurs comme il l'a toujours fait.
- Grâce, en partie, aux efforts de notre groupement, ENEDIS (ex ERDF) a acté un déploiement anticipé du Linky à compter du 01 janvier 2017 pour toute nouvelle installation en autoconsommation. De nouvelles règles pour la vente au surplus doivent également intervenir. Toutes les informations sur <http://www.gppep.org> ou contactez contact@gppep.org
- Le GPPEP a été auditionné par la commission des Finances de l'Assemblée Nationale le 5 octobre 2016, dans le cadre de l'autoconsommation collective.
- Le GPPEP a été convié à participer au projet européen Citysol, en partenariat avec Noveltis et l'Onera, avec le soutien de Toulouse métropole, Enercoop, pôle Derby et bien d'autres. Nous saurons si nous sommes retenus sous peu.
- Le GPPEP a intégré le projet ICEA, projet d'implantation d'une dizaine d'installations photovoltaïques citoyennes dans la banlieue de Toulouse <http://icea-enr.fr/>. Le GPPEP y participe, financièrement et en mettant à disposition nos deux membres locaux, David et Jean Marc.
- Nos amis du CRER (www.CRER.info) lancent des projets photovoltaïques participatifs sur plusieurs bâtiments communaux à proximité de Niort, soyez nombreux à soutenir cette initiative.
Plus d'informations sur <https://www.lumo-france.com/projets> ou contactez le directeur adjoint, Mathieu Mansouri, au 06 79 82 08 79 ou par mail mathieu.mansouri@crer.info
- Le dossier pour notre reconnaissance d'utilité publique devrait partir sous peu,... peut-être un beau cadeau de Noël pour le GPPEP ?

EDF-OA modernise son site

L'ancien site <https://www.edf-oasolaire.fr>, que nombre d'entre nous utilisons déjà pour la facturation annuelle, va être remplacé par une version plus moderne <https://solaire.edf-oa.fr>.

Selon les cas, les liens de EDF-OA envoient vers l'un ou l'autre site, mais il y a encore des problèmes de connexion sur le nouveau site pour les anciens comptes.

Si vous rencontrez des soucis, n'hésitez pas à contacter aide-edfoa@gppep.org

GSE

La société GSE ainsi que ses 8 filiales, ont assignés en référé le GPPEP, mais également l'INC, au Tribunal de Grande Instance de Paris le 30 août 2016.

À la demande de GSE, les deux parties se sont retrouvées sur Paris, fin octobre, pour envisager une médiation qui a débouché sur un accord. Celui-ci, conclu dans l'intérêt des producteurs du PV, mais aussi de la filière du photovoltaïque résidentiel, va permettre de favoriser un meilleur dialogue entre les différents acteurs, d'éradiquer, nous l'espérons tous, toutes les sociétés peu scrupuleuses et ainsi de rendre ses lettres de noblesse à la filière du PV résidentiel.

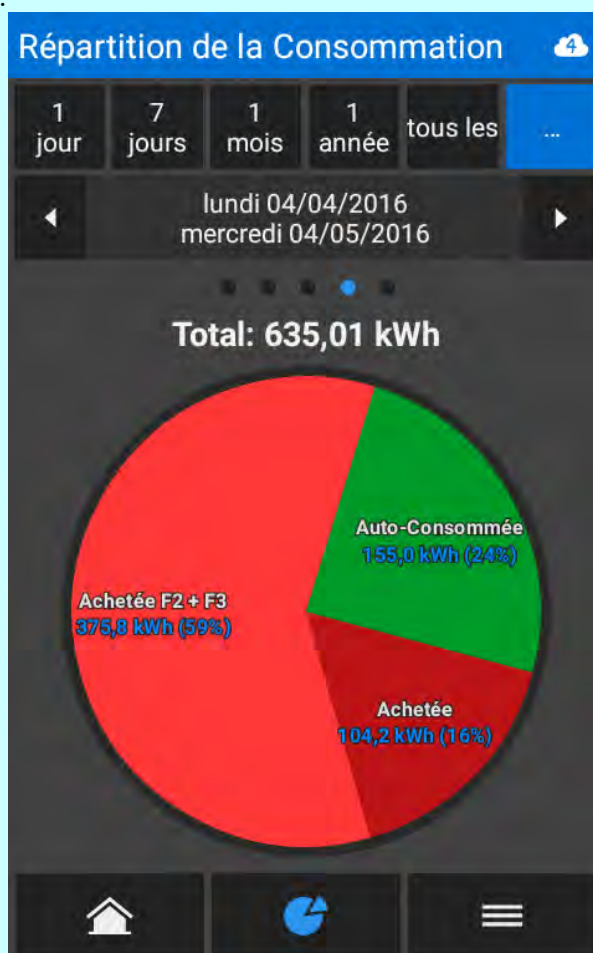
La parole est à nos adhérents

J'ai testé l'Axun par Cedric Galin

Mon projet photovoltaïque est terminé et aujourd'hui je suis en phase de test et de relevé de mesures comparatives. Après avoir été sensibilisé par le film « Demain » avec Mélanie Laurent, nous nous sommes dits avec ma femme et mes enfants qu'il fallait participer à notre manière au changement des mentalités concernant l'électricité photovoltaïque. Notre but était, non pas d'être indépendant en électricité, mais plutôt d'être moins énergivore en électricité nucléaire et sensibles aux problèmes environnementaux que le nucléaire nous posera plus tard (déchets, dangerosité du parc vieillissant ...). J'ai donc commencé par évaluer ma consommation électrique annuelle, rien de plus simple EDF est là pour nous servir, puis j'ai effectué un relevé de ma consommation instantanée sur une heure sans chauffage et avec tous les appareils en veille ou éteints. Enfin j'ai listé tous les appareils électroménagers intérieurs et extérieurs de ma maison. Un constat pour moi, mon système de chauffage par radiateurs rayonnants était trop énergivore, donc il a fallu penser à un mode de chauffage différent. Une PAC a été mon choix, ainsi qu'une augmentation du niveau d'isolement de mes combles. Ainsi, le projet avancé, j'ai pris contact avec différents organismes publics pour prendre des renseignements sur l'autoconsommation électrique, mais peu de personnes avaient la connaissance ou de retour chiffré ou quantifiable sur un projet existant, alors j'ai pensé qu'il fallait peut-être faire cet effort pour aider et éclairer, si je puis dire, toutes les personnes qui se posent les mêmes questions que moi. Et là je suis tombé, grâce à la fée internet, sur le GPPEP et Mr Mercy, notre président, qui m'a donné l'envie et m'a communiqué son « énergie » pour poursuivre mon projet.

Donc, j'ai fait installer par un professionnel faisant partie du réseau « INSOCO » 8 panneaux photovoltaïques de 260 Watts orientés au sud, ainsi que 8 micro onduleurs avec la passerelle « Enjoy » et j'ai fait le choix, avec les conseils de Mr Mercy et de Régis, de prendre un système de gestion de l'électricité produite « Elios4you Watt water ». L'électricité produite et non consommée par la maison est proportionnellement envoyée sur la résistance chauffante du chauffe-eau sanitaire. L'installation a pris 2,5 jours, un pour les panneaux et une journée et demie pour le système « Watt water ». Mon installateur a été patient et compréhensif, étant donné qu'il ne connaissait pas ce système de gestion et que nous avons quelque peu tâtonné dans les réglages.

Mais avec de la volonté tout est possible et tout fonctionne aujourd'hui parfaitement. Je joins un graphique de répartition de consommation qui apporte la preuve que le système est au point. Je me tiens à la disposition de tous les membres du GPPEP pour tout renseignement et aide technique en rapport avec mon installation. Je referai un bilan dans un an pour montrer l'évolution de la production photovoltaïque. Merci à tous et bonne continuation dans tous les projets que vous faites.



Sondage CSTB

En partenariat avec Asso-BDPV, <http://asso.bdpv.fr/> le GPPEP prépare un grand sondage pour faire le bilan des anciennes installations. Ces données nous permettront de mieux vous connaître, mais surtout nous aideront à faire un bilan des spécificités de la filière PV française.

Quelles sont les caractéristiques de votre installation, en êtes-vous content, avez-vous eu des soucis techniques, avez-vous été victime d'abus commerciaux, ... ?

Telles sont les grands domaines que nous vous demanderons de décrire. Vous recevrez début novembre par courriel le lien pour participer à ce questionnaire. Merci de prendre alors quelques instants pour y répondre.

Cellule aide juridique

La cellule aide juridique GPPEP (aide-juridique@gppep.org) est composée actuellement de Claudine, Véronique, avec l'aide ponctuelle de Rosemary et Daniel. Elle prend le relais de la cellule « aide » composée de Régis et Jean François, pour aider, soutenir, apporter conseil auprès des victimes qui en auraient besoin tout au long de leur procédure.

Cette cellule permet également d'avoir un suivi des procédures, des retours de relation avec l'avocat et bien sûr le résultat final des dossiers juridiques. Elle a déjà commencé à contacter les adhérents victimes, et le retour est plutôt positif. Ceux qui répondent sont en général satisfaits de ce contact, se sentent moins seuls et parfois en profitent pour l'interpeller sur leurs différents petits soucis ou inquiétudes.

Seul bémol, le nombre de retours n'est pas à la hauteur du nombre de contacts envoyés ! Un peu plus de retours serait appréciable !

Cellule subvention

Comme vous le savez tous, notre association subvient à ses besoins grâce aux adhésions des primo-adhérents et à la générosité de vos dons. Nos comptes sont clairs, à la différence de pseudo-associations de « défense de producteurs PV », et les moyens financiers servent uniquement à représenter nos adhérents et les producteurs du PV, dans toutes les instances parisiennes, chez Enedis et EDF OA essentiellement, mais aussi auprès de nos élus (Assemblée Nationale en octobre 2016, cf plus haut).

Nous avons besoin de fonds supplémentaires pour d'autres projets, comme la promotion de l'autoconsommation ou des essais sur le stockage résidentiel.

Gérard Avertin nous a donc rejoints pour nous aider dans la partie subventions nationales ou européennes. Il a fait un travail de fond très intéressant et malgré notre manque de temps nous devrions être opérationnels pour la fin d'année.

Si certains connaissent le sujet, leur aide nous sera très précieuse.

J'ai testé le Comwatt par Joël Mercy

J'ai testé pour vous l'indepbox power. Nous n'allons pas revenir sur les caractéristiques techniques que vous trouverez sur le site du constructeur, mais sur la partie utilisation du système.

Quand on ouvre le carton de l'indepbox, il n'y a pas à dire c'est du pro. Le produit est livré avec tous les éléments nécessaires à l'installation et à la compréhension du produit. À la différence des produits plus simples ou entrée de gamme, l'indepbox nécessite la mise en œuvre par du personnel qualifié (certains modules doivent être intégrés dans les boîtiers électriques). Difficulté dès le départ, non pas avec le produit, mais ma maison étant très ancienne et très grande (plus de 300 ans et quelques centaines de m²), l'installation électrique a été faite au fil du temps et n'était pas aux normes souhaitées. L'assistance technique nous a été d'un grand secours et avec l'aide d'un électricien tout est rentré dans l'ordre.

L'installation de l'indepbox est relativement facile avec l'aide d'un électricien. Il faut au départ un peu de patience pour que les modules (qui fonctionnent par ondes) soient reconnus par la box et le logiciel fourni permet de rapidement trouver les éléments connectés. Vous pouvez par exemple brancher votre frigo sur une prise connectée qui vous donnera ainsi votre consommation par 24 heures, mais vous préviendra aussi s'il y a une anomalie (pas de consommation ou surconsommation). Vous pourrez également faire fonctionner votre appareil uniquement pendant les heures creuses. Pour ma part, n'ayant pas trop le temps, j'ai utilisé l'appareil en automatique.

Dernière étape dans peu de temps, le branchement du module qui permet d'envoyer le surplus de la production PV vers le chauffe-eau électrique (celui-ci est utilisé comme système de stockage du surplus). En conclusion de cette 1^{ère} partie d'évaluation, l'indepbox fait partie des meilleurs systèmes d'optimisation, son principal défaut est la nécessité d'avoir recours à un électricien ou un installateur PV pour sa mise en œuvre, mais c'est plus sûr. L'indepbox power n'est pas destinée à des installations de faible puissance, mais montre toutes ses qualités pour des installations de moyenne et forte puissance. La version plus simple (et donc moins chère), l'indepbox easy, sera parfaite quand elle sera fournie avec le module chauffe-eau.